

SECTION RETRAITÉS

MODALITÉS ET CONDITIONS D'ADHÉSION

QUI PEUT ÊTRE MEMBRE DE CETTE SECTION ?

Pour intégrer la **section Retraités**, vous devez :

- avoir anciennement été adhérent à la Mutuelle du Commerce en section Entreprises,
- bénéficiaire d'une pension de retraite (CAFAT ou autre organisme),
- résider en Nouvelle-Calédonie.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Votre dossier d'adhésion doit comporter les pièces suivantes :

Documents à remettre

- copie d'une pièce d'identité de l'adhérent (carte nationale d'identité ou passeport),
- copie d'une pièce d'identité du conjoint(e) de l'adhérent,
- copie du livret de famille pour les ayants droit de l'adhérent, ou actes de naissance,
- attestation sur l'honneur de vie en concubinage précisant sa durée ou copie du PACS de l'adhérent,
- copie de la lettre de radiation de l'ancien employeur, si vous étiez inscrit préalablement dans la section Entreprises,
- justificatif de pension de retraite (carte CAFAT Sénior, attestation de la CAFAT justifiant du dépôt de dossier pour traitement, ou tout autre justificatif)
- certificat de scolarité pour les ayants droit à partir de 18 ans et jusqu'à 26 ans pour les étudiants en Nouvelle-Calédonie,
- justificatif de résidence en Nouvelle-Calédonie,
- ancienne carte Mutuelle du Commerce,
- copie du RIB ou RIP d'un compte courant domicilié en Nouvelle-Calédonie.

Documents à compléter et signer

- le contrat en 2 exemplaires complétés et signés,
- la feuille d'adhésion complétée et signée,
- un ordre de prélèvement automatique (si vous optez pour ce mode de paiement).

DÉLAIS DE CARENCE

Les prestations sont remboursées dès l'adhésion sans délai de carence à condition :

- qu'il y ait une continuité dans l'adhésion : l'adhérent anciennement affilié en section Entreprises doit ainsi adhérer sans interruption dans le mois qui suit sa radiation,
- que le retraité fasse connaître sa volonté d'adhérer dans la section Retraités au plus tard dans les trois mois qui suivent la date d'effet de sa pension.

A défaut, un délai d'un mois de carence est appliqué aux prestations.

COMBIEN CELA COÛTE ?

- 500 F CFP de frais d'adhésion par personne (pour les nouveaux adhérents ou pour les adhérents ayant eu une interruption d'adhésion),
- 500 F CFP de caution pour l'édition de la carte d'adhésion,
- les cotisations de l'adhérent et de ses ayants droit.

Le montant des cotisations est défini en fonction de l'âge de chaque bénéficiaire conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Le règlement de la cotisation du trimestre en cours est obligatoire à l'inscription. Les cotisations suivantes sont payables d'avance trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Le paiement mensuel est possible en cas de mise en place d'un prélèvement bancaire automatique.

APPEL DES COTISATIONS

Les appels de cotisations vous seront envoyés trimestriellement selon votre choix :

- par courriel,
- par la poste,
- par fax.

Pour plus de rapidité, la Mutuelle du Commerce vous recommande l'envoi par courriel.

PAIEMENT

Les cotisations sont à régler au début de chaque trimestre en fonction de l'option choisie :

- par prélèvement automatique,
- par virement,
- par chèque,
- en espèces,
- par carte.

INFORMATION PRATIQUE

Dès votre inscription, on vous délivrera un double de votre feuille d'adhésion.

Votre carte nominative vous sera envoyée après contrôle et validation de votre dossier. Cette carte est permanente. En cas de changement de situation, rapprochez vous de la Mutuelle du Commerce qui se chargera de la mettre à jour.

NOUMÉA

195, rue Roger Gervolino - Aéroport
BP P2 - 98851 Nouméa Cedex
Tél. : 41 08 00 - Fax : 43 90 05

KONÉ

Maison de la Mutualité - 295, avenue de Teari
BP 1197 - 98860 Koné
Tél. : 47 77 16 - Fax : 47 77 17

contact@mutcom.nc
www.mutuelleducommerce.nc